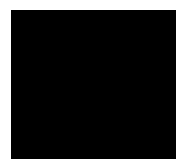


CIASE : le diocèse de Quimper verse deux legs de prêtres abuseurs au fonds SELAM et ne vendra pas de biens

Author : Rédaction Riposte Catholique

Categories : [Église en France](#), [En Une](#)

Date : 10 janvier 2022

 ont aux diocèses de Rennes, Nantes et Saint-Brieuc qui ont versé respectivement 500.000 pour les deux premiers et 200.000 euros pour le troisième au fonds SELAM en prélevant sur des ventes de biens immobiliers - à d'autres organisations religieuses pour ceux de Nantes et Saint-Brieuc, le diocèse de Quimper ne vendra pas de biens religieux pour verser au fonds SELAM, créé par la CEF pour verser, hors de tout cadre judiciaire, des indemnités aux victimes des abus sexuels du clergé.

Matthieu le Truédic, économiste du diocèse de Quimper et du Léon, [explique](#) au *Télégramme* que le diocèse va "retenir deux legs de prêtres du diocèse identifiés comme pédocriminels, il y a quelques décennies", précise le journal. L'économiste complète : "ces prêtres avaient légué une somme d'argent à l'Eglise clairement identifiable dans les comptes à l'époque".

Ce montant devrait être moindre que ceux qui ont été versés par les diocèses de Rennes et de Nantes. Le *Télégramme* poursuit : "sur les bords de l'Odette, la question de vendre des biens immobiliers ou recourir à l'emprunt n'est pas à l'ordre du jour, d'autant que les 20 millions d'euros attendus pour le fonds devraient être atteints. Les seules réflexions sur d'éventuelles ventes immobilières serviraient à la "pastorale du diocèse".

Autrement dit, dans le diocèse de Quimper, les legs des auteurs d'abus sont mis à contribution, pas le patrimoine du diocèse donné par des fidèles qui n'ont rien demandé - ni la CIASE, ni de se faire spolier une fois de plus dans un flou juridique total. Une solution qui semble frappée au coin du bon sens, juridique tout au moins, et légalement solide - elle a le mérite de respecter l'intention des dons - mais que bien peu de diocèses semblent avoir mis en oeuvre.